

**CONSEIL COMMUNAL  
GLAND**

## **Extrait de procès-verbal de la séance de Conseil communal du jeudi 23 juin 2016**

Présidence: M. Daniel CALABRESE

### **LE CONSEIL COMMUNAL**

- vu le préavis municipal N° 101 relatif à l'adoption de la Convention d'entente intercommunale pour l'exploitation de la source du Montant et de la nappe de la Cézille;
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

### **décide**

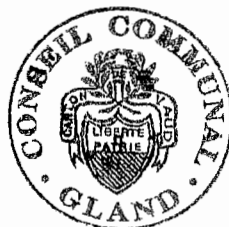
- I. - d'adopter la Convention d'entente intercommunale pour l'exploitation de la source du Montant et de la nappe de la Cézille;
- II. - de dissoudre l'entente (Convention intercommunale sur l'exploitation de la source du Montant) du 27 août 2002;
- III. - de dissoudre l'Association intercommunale d'Arzier-Le Muids, Genolier et Gland relative à l'exploitation de la source du Montant de 1960, dont les statuts ont été approuvés par le Conseil communal de Gland dans sa séance du 27 septembre 1960.

*La présente Convention entre en vigueur dès son approbation par le Conseil d'Etat.*

Pour le Bureau du Conseil communal

Le président:

Daniel Calabrese



La secrétaire:

Mireille Tacheron